

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Senneterre tenue le 3 février 2025 à 20 heures à l'hôtel de ville situé au 551, 10<sup>e</sup> Avenue à Senneterre.**

**Étaient présents :** Mme Nathalie-Ann Pelchat, mairesse;  
Mme Francine Trottier, conseillère du quartier n° 1;  
M. René Paquin, conseiller du quartier n° 2;  
Mme Louise Allaire, conseillère du quartier n° 3;  
Mme Marie-Pier Pelletier, conseillère du quartier n° 5;  
Mme Véronique Perrier, conseillère du quartier n° 6.

Formant quorum sous la présidence de Mme Nathalie-Ann Pelchat, mairesse.

**Étaient également présents :** M. Marcel Marcotte, directeur des Services à la population et directeur général adjoint;  
Mme Martine Mainville, greffière.

**Était absent :** M. Danio Fournier, conseiller du quartier n° 4.

**2025-18      Adoption de l'ordre du jour et des sujets à ajouter s'il y a lieu**

Il est proposé par le conseiller René Paquin, appuyé par la conseillère Francine Trottier :

D'adopter l'ordre du jour en ajoutant les sujets suivants :

- 9.1 Organisation de la Fête nationale régionale 2025
- 9.2 Investissement pour la Fête nationale régionale 2025
- 9.3 Demande de commandite du Club motoneige Lions de Senneterre pour panneau publicitaire

Et en permettant l'ajout de sujets divers.

L'ordre du jour devra donc se lire comme suit :

- 1. Présences
- 2. Adoption de l'ordre du jour et des sujets à ajouter s'il y a lieu
- 3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 janvier 2025
- 4. Demandes dans la salle
- 5. Administration et ressources humaines
  - 5.1. Approbation de la liste des comptes à payer
  - 5.2. Résolution de concordance et de courte échéance pour les règlements d'emprunts n° 2009-561, n° 2019-670 et n° 2018-653
  - 5.3. Création d'un poste de responsable adjoint en urbanisme et environnement
  - 5.4. Organigramme
  - 5.5. Convention de travail des employés administratifs

2025-18 (suite)

6. Travaux publics, urbanisme et environnement
  - 6.1. Soumission concernant les travaux de drainage et de mise en forme : Aménagement de la zone 2, de la tranchée coupe-feu n° 2
  - 6.2. Soumission concernant les travaux pour le bassin de rétention : Aménagement de la zone 2, de la tranchée coupe-feu n° 2
  - 6.3. Soumission concernant les travaux de recouvrement du chemin : Aménagement de la zone 2, de la tranchée coupe-feu n° 2
  - 6.4. Soumission concernant les travaux de récupération de terre noire : Aménagement de la zone 2, de la tranchée coupe-feu n° 2
  - 6.5. Dépôt du certificat : règlement n° 2025-748
7. Sécurité publique et incendie
  - 7.1. Rapport d'activités annuel 2024 en sécurité incendie
8. Loisir, jeunesse, communautaire et saines habitudes de vie
  - 8.1. Utilisation d'un local au Centre socio-culturel par le Groupe des narcotiques anonymes
  - 8.2. Journées de la persévérance scolaire
  - 8.3. Offre de services professionnels : Remplacement du système de réfrigération de l'aréna
9. Sujets à ajouter
  - 9.1. Organisation de la Fête nationale régionale 2025
  - 9.2. Investissement pour la Fête nationale régionale 2025
  - 9.3. Demande de commandite du Club motoneige Lions de Senneterre pour panneau publicitaire
10. Période de questions
11. Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité

2025-19

**Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 janvier 2025**

Considérant que copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 20 janvier 2025 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire lecture;

À ces causes, il est proposé par la conseillère Louise Allaire, appuyé par la conseillère Marie-Pier Pelletier :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 20 janvier 2025 soit approuvé tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité

**Demandes dans la salle**

Une période de temps est accordée pour permettre aux citoyens présents de présenter leurs demandes au conseil.

**2025-20**      **Approbation de la liste des comptes à payer**

Il est proposé par la conseillère Louise Allaire, appuyé par le conseiller René Paquin :

Que la Ville de Senneterre approuve la liste des comptes à payer, préalablement vérifiée par la conseillère Francine Trottier, au montant de 215 607,20 \$ au fonds de l'état des activités financières.

Adoptée à l'unanimité

**2025-21**      **Résolution de concordance et de courte échéance pour les règlements d'emprunts n° 2009-561, n° 2019-670 et n° 2018-653**

Attendu que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Senneterre souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 517 000 \$ qui sera réalisé le 12 février 2025, réparti comme suit :

<b>Règlements d'emprunts n°</b>	<b>Pour un montant de \$</b>
2009-561	148 700 \$
2019-670	105 300 \$
2019-670	120 200 \$
2018-653	1 142 800 \$

Attendu qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence; Attendu que, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7)*, pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 2018-653, la Ville de Senneterre souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements; Il est proposé par la conseillère Francine Trottier, appuyé par la conseillère Véronique Perrier :

Que les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 12 février 2025;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 12 février et le 12 août de chaque année;
3. les billets seront signés par la mairesse ou la mairesse suppléante et la trésorière ou l'assistant-trésorier;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

<b>2026.</b>	<b>126 500 \$</b>	
<b>2027.</b>	<b>131 300 \$</b>	
<b>2028.</b>	<b>136 600 \$</b>	
<b>2029.</b>	<b>142 200 \$</b>	
<b>2030.</b>	<b>147 600 \$</b>	<b>(à payer en 2030)</b>
<b>2030.</b>	<b>832 800 \$</b>	<b>(à renouveler)</b>

Que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2031 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 2018-653 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 12 février 2025), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Adoptée à l'unanimité

---

**2025-22**      **Création d'un poste de responsable adjoint en urbanisme et environnement**  
Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Pelletier, appuyé par le conseiller René Paquin :  
Que la Ville de Senneterre procède à la création d'un poste de responsable adjoint en urbanisme et environnement et qu'elle approuve la description de tâches relative à ce poste.

Adoptée à l'unanimité

**2025-23**      **Organigramme**  
Il est proposé par la conseillère Véronique Perrier, appuyé par le conseiller René Paquin :  
Que la nouvelle version de l'organigramme, datée de février 2025, soit approuvée telle que présentée et qu'elle soit en vigueur à compter du 3 février 2025.

Adoptée à l'unanimité

**2025-24**      **Convention de travail des employés administratifs**  
Il est proposé par la conseillère Louise Allaire, appuyé par la conseillère Francine Trottier :  
Que la convention de travail des employés administratifs soit approuvée telle que présentée, avec les modifications aux annexes A et B suivantes :

- Annexe A – Classification :
  - Ajout du poste de responsable adjoint en urbanisme et environnement;
  - Modification du titre du poste de Secrétaire réceptionniste par Commis réceptionniste;
  - Modification du titre du poste de Secrétaire, Greffière adjointe par Secrétaire de direction et greffière adjointe.
  
- Annexe B – Taux prévu pour la classification :
  - Ajout du taux correspondant au poste de responsable adjoint en urbanisme et environnement;
  - Modification du titre du poste de Secrétaire réceptionniste par Commis réceptionniste;
  - Modification du titre du poste de Secrétaire, Greffière adjointe par Secrétaire de direction et greffière adjointe.

Adoptée à l'unanimité

**2025-25**      **Soumission concernant les travaux de drainage et de mise en forme :  
Aménagement de la zone 2, de la tranchée coupe-feu n° 2**

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Pelletier, appuyé par le conseiller René Paquin :

Que la Ville de Senneterre, conformément à l'article 11.2 du règlement n° 2018-656 sur la gestion contractuelle, accepte la soumission de Construction Ross inc. datée du 30 janvier 2025 au montant de 80 000 \$ taxes en sus, concernant les travaux de drainage et de mise en forme : Aménagement de la zone 2, de la tranchée coupe-feu n° 2;

Que le montant nécessaire pour payer cette dépense soit pris à même le programme de financement pour la mise en œuvre de mesures d'atténuation des risques liés aux feux de forêt.

Adoptée à l'unanimité

**2025-26**      **Soumission concernant les travaux pour le bassin de rétention : Aménagement  
de la zone 2, de la tranchée coupe-feu n° 2**

Il est proposé par la conseillère Véronique Perrier, appuyé par la conseillère Louise Allaire :

Que la Ville de Senneterre, conformément à l'article 11.2 du règlement n° 2018-656 sur la gestion contractuelle, accepte la soumission de Construction Ross inc. datée du 30 janvier 2025 au montant de 35 000 \$ taxes en sus, concernant les travaux pour le bassin de rétention : Aménagement de la zone 2, de la tranchée coupe-feu n° 2;

Que le montant nécessaire pour payer cette dépense soit pris à même le programme de financement pour la mise en œuvre de mesures d'atténuation des risques liés aux feux de forêt.

Adoptée à l'unanimité

**2025-27**      **Soumission concernant les travaux de recouvrement de la mise en forme du  
chemin : Aménagement de la zone 2, de la tranchée coupe-feu n° 2**

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Pelletier, appuyé par le conseiller René Paquin :

Que la Ville de Senneterre, conformément à l'article 11.2 du règlement n° 2018-656 sur la gestion contractuelle, accepte la soumission de Construction Ross inc. datée du 30 janvier 2025 au montant de 85 000 \$ taxes en sus, concernant les travaux de recouvrement de la mise en forme du chemin : Aménagement de la zone 2, de la tranchée coupe-feu n° 2;

Que le montant nécessaire pour payer cette dépense soit pris à même le programme de financement pour la mise en œuvre de mesures d'atténuation des risques liés aux feux de forêt.

Adoptée à l'unanimité

**2025-28**      **Soumission concernant les travaux de récupération de terre noire :  
Aménagement de la zone 2, de la tranchée coupe-feu n° 2**

Il est proposé par la conseillère Louise Allaire, appuyé par le conseiller René Paquin :

Que la Ville de Senneterre, conformément à l'article 11.2 du règlement n° 2018-656 sur la gestion contractuelle, accepte la soumission de Construction Ross inc. datée du 30 janvier 2025 au montant de 24 750 \$ taxes en sus, concernant les travaux de récupération de terre noire : Aménagement de la zone 2, de la tranchée coupe-feu n° 2;

Que le montant nécessaire pour payer cette dépense soit pris à même le programme de financement pour la mise en œuvre de mesures d'atténuation des risques liés aux feux de forêt.

Adoptée à l'unanimité

**Dépôt du certificat : règlement n° 2025-748**

La greffière fait le dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement n° 2025-748 décrétant une dépense et un emprunt de 501 775,14 \$ pour des travaux de voirie du chemin de villégiature au lac Valets.

**2025-29**      **Rapport d'activités annuel 2024 en sécurité incendie**

Considérant que la MRC de La Vallée-de-l'Or a transmis à la Ville de Senneterre le rapport d'activités annuel sur le plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de l'année 2024 pour adoption par le conseil municipal;

Considérant que chaque ville/municipalité doit adopter, annuellement, ce rapport d'activités annuel sur le plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie et transmettre celui-ci au ministre de la Sécurité publique de la façon prévue à l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*;

Considérant que le directeur du service incendie de la ville/municipalité a pris connaissance du rapport d'activités annuel sur le plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie pour l'année 2024 et qu'il en recommande son adoption;

Considérant que le rapport d'activités annuel sur le plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie pour l'année 2024 a été soumis aux membres du conseil municipal, lesquels en ont pris connaissance et s'en déclarent satisfaits;

Considérant que la MRC de La Vallée-de-l'Or transmettra ledit rapport avec la présente résolution au ministre de la Sécurité publique dans les délais prévus à l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*;

Il est proposé par la conseillère Véronique Perrier, appuyé par la conseillère Francine Trottier :

Que la Ville de Senneterre adopte le rapport d'activités annuel sur le plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie pour l'année 2024, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

**2025-30      Utilisation d'un local au Centre Socio-culturel par le Groupe des narcotiques anonymes**

Il est proposé par la conseillère Francine Trottier, appuyé par le conseiller René Paquin :

Que la Ville de Senneterre autorise le Groupe des narcotiques anonymes à utiliser le local n° 115 étant la salle communautaire au Centre Socio-culturel les vendredis soir de 19 h 30 à 22 h 30;

Que le montant mensuel à payer soit de 50 \$, taxes incluses, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2025;

Que le Groupe des narcotiques anonymes avise sans délai Mme Marie-Pier Bordeleau-Genest, coordonnatrice Culture et Vie communautaire, si le local n'est pas requis pendant une des périodes déterminées plus haut.

Adoptée à l'unanimité

**2025-31      Journées de la persévérance scolaire**

Attendu que la persévérance scolaire est l'affaire de tous et que la Ville de Senneterre contribue activement à soutenir ses jeunes citoyens dans leur réussite éducative;

Attendu que les Journées de la persévérance scolaire (JPS), qui se tiendront du 10 au 14 février 2025, offrent une occasion unique de mobiliser la communauté autour de l'importance de l'éducation et de la persévérance;

Attendu que ces journées marquent cette année leur 21<sup>e</sup> édition, témoignant de leur importance en tant qu'événement mobilisateur et inspirant pour sensibiliser la population à cet enjeu clé;

À ces causes, il est proposé par la conseillère Louise Allaire, appuyé par la conseillère Véronique Perrier :

Que la Ville de Senneterre reconnaisse les Journées de la persévérance scolaire comme une occasion importante pour encourager la mobilisation collective autour de la réussite éducative et réitère son engagement à soutenir cette cause en collaboration avec ses partenaires locaux.

Adoptée à l'unanimité.

**2025-32      Offre de services professionnels : Remplacement du système de réfrigération de l'aréna**

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Pelletier, appuyé par le conseiller René Paquin :

Que la Ville de Senneterre, conformément à l'article 11.2 du règlement n° 2018-656 sur la gestion contractuelle, accepte l'offre de services professionnels de la firme AtkinsRéalisis datée du 23 janvier 2025 concernant le remplacement du système de réfrigération de l'aréna, au montant de 25 250 \$, taxes en sus, à la condition que le règlement d'emprunt n° 2024-744, adopté le 4 novembre 2024, soit approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

Que le montant nécessaire pour payer cette dépense soit pris à même le règlement d'emprunt n° 2024-744;

Que cette dépense fasse partie d'une demande de remboursement dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures, récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA);

Adoptée à l'unanimité

**2025-33      Organisation de la Fête nationale régionale 2025**

Attendu que la Ville de Senneterre souhaite promouvoir les célébrations culturelles et communautaires au bénéfice de ses citoyens;

Attendu que le Programme d'assistance financière aux célébrations locales de la fête nationale du Québec vise à favoriser l'organisation de réjouissances suscitant la participation, la solidarité et la fierté de tous les Québécois et Québécoises;

Attendu que la gestion de ce programme est assurée par le Mouvement national des Québécoises et Québécois (MNQ) et ses mandataires régionaux, notamment la Société nationale des Québécois d'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec (SNQ-ATNQ);

Attendu que la date limite pour déposer une demande d'assistance financière est le premier vendredi du mois d'avril;

Il est proposé par la conseillère Véronique Perrier, appuyé par la conseillère Louise Allaire :

Que la Ville de Senneterre s'engage à organiser la Fête nationale régionale 2025, en conformité avec les objectifs et les critères du Programme d'assistance financière aux célébrations locales de la fête nationale du Québec;

Que Mme Marie-Pier Bordeleau-Genest, coordonnatrice Culture et Vie communautaire, soit désignée pour préparer et soumettre la demande d'assistance financière à la Société nationale des Québécois d'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec, mandataire régional du MNQ, avant la date limite prescrite;

Que la Ville de Senneterre s'engage à respecter les conditions et exigences du programme, notamment en ce qui concerne l'admissibilité et la réalisation des activités prévues.

Adoptée à l'unanimité.

**2025-34      Investissement pour la Fête nationale régionale 2025**

Attendu que la Ville de Senneterre souhaite promouvoir les célébrations culturelles et communautaires au bénéfice de ses citoyens;

Attendu que la tenue de la Fête nationale régionale 2025 nécessite un investissement financier ainsi qu'en biens et services;

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Pelletier, appuyé par la conseillère Francine Trottier :

Que la Ville de Senneterre s'engage à soutenir la production de la Fête nationale régionale 2025 par une contribution financière de 10 000 \$, ce montant inclut à la fois un soutien monétaire et une aide sous forme de biens et services;

Que le montant nécessaire pour payer cette dépense soit pris à même le budget.

Adoptée à l'unanimité

**2025-35      Demande de commandite du Club motoneige Lions de Senneterre pour panneau publicitaire**

Il est proposé par la conseillère Louise Allaire, appuyé par la conseillère Véronique Perrier :

Que la Ville de Senneterre accepte la demande de commandite du Club motoneige Lions de Senneterre, relativement à la publicité de la municipalité installée sur l'arche du sentier de motoneige Matchi-Manitou;

Qu'un montant de 500 \$, plus taxes, soit payé pour cette commandite qui durera cinq ans;

Que ce montant soit pris à même le budget.

Adoptée à l'unanimité

**Période de questions**

Aucune question n'a été posée par les citoyens présents dans la salle.

**Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

---

Nathalie-Ann Pelchat  
Mairesse

---

Martine Mainville  
Greffière